BUREAU DU 22 SEPTEMBRE 2026
à CARENTAN-LES-MARAIS *(Saint-Côme-du-Mont)*

Secrétaire de séance : Didier REMON

DÉLIBÉRATION

B 2026/07 Institution et vie politique - Désignation de représentants - Gouvernance – Commission d'Appel d'Offres – Élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 22 septembre 2026 à Carentan-les-Marais *(Saint-Côme-du-Mont)*, sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 15 septembre 2026 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :
Avec voix délibérative

Pour le Conseil régional
pas de représentants
Pour les Conseils départementaux
Hedwige **COLLETTE**, Benoît **FIDELIN**, Martine **LEMOINE**, Hervé **MARIE**, Patrick **THOMINES**
Pour les Communautaires
David **CERVANTES** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jérôme **LELAIDIER** (CC Isigny Omaha Intercom)
Pour les communes
Emeline **GOURGUECHON-RUZEL**, (Longueville), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Lucie **LAMOTTE** (Picauville), Aurélien **MARION** (Appeville), Michel **MAUDUIT** (Saint-Fromond), Didier **REMON** (Beuzeville-la-Bastille)

Étaient excusés :
Pour le Conseil régional
JEAN Antoine, Valérie **LAISNEY,** Pascal **MARIE,** Florence **MAZIER,** Marianne **ROZET**, Pierre **VOGT**
Pour les Conseils départementaux
Maryse **LE GOFF**
Pour les Communautaires
Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche)
Pour les communes
Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise)

Étaient également présents *:*
Pour le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Denis **LETAN,** Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**

Soit un quorum de 14 membres sur 23.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20260922-DELIB_B2026_07-DE
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026

B 2026/07 Institution et vie politique - Désignation de représentants - Gouvernance – Commission d'Appel d'Offres – Élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

Le Président rappelle à l'assemblée :
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5 et L. 1414-2 ;
Vu le code de la Commande publique ;
Vu la délibération n° CS 2024/66 du Comité syndical du 16 juillet 2024, valant refonte des statuts du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin ;
Vu le procès-verbal de l'Assemblée générale du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, en date du 27 juin 2026, procédant au renouvellement partiel des membres du Comité syndical, du Bureau, de l'élection du président et des vice-présidents suite aux élections municipales de mars 2026 ;

Considérant qu'il convient, à la suite de ce renouvellement, de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales, pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxes est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par la Commission d'Appel d'Offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code ;
Considérant que la Commission d'Appel d'Offres doit être composée de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants qui sont appelés à remplacer les membres titulaires dans les conditions prévues par les dispositions législatives applicables en cas d'empêchement,
Considérant qu'il appartient au Bureau de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres parmi ses membres, selon les modalités prévues par les dispositions précitées ;

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :
- **ÉLIT** parmi les membres du Bureau, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres suite aux élections municipales de mars 2026

Président du Parc	5 membres titulaires	5 membres suppléants
Benoît **FIDELIN**	- Patrick **THOMINES** - Jérôme **LELAIDIER** - Lucie **LAMOTTE** - Émeline **GOURGUECHON-RUZEL** - Anne **HÉBERT**	- Pascal **MARIE** - Aurélien **MARION** - David **CERVANTES** - Michel **MAUDUIT** - Laurent **HUET**

- **ACCEPTE** de faire valider la composition de la Commission d'Appel d'Offres au prochain Comité syndical,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents au dossier.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 7 octobre 2026

Benoît FIDELIN
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20260922-DELIB_B2026_07-DE
Date de télétransmission : 07/10/2026
Date de réception préfecture : 07/10/2026